



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question écrite n° 117381

Texte de la question

M. Christian Paul interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le rôle de l'État français dans la vente et l'emploi d'armes technologiques destinées à la surveillance de l'internet en Libye. Le droit à la connexion pour tous et les libertés numériques font aujourd'hui partie des principes que notre République doit défendre sans faiblir. Or les inquiétantes révélations d'observateurs nombreux reprises par les médias français ainsi que par le quotidien américain *Wall street journal* conduisent à penser que des technologies françaises destinées à la surveillance des communications numériques, appelées *deep packet inspection* (DPI), ont été vendues à la Libye au cours des dernières années. L'exportation de ces outils d'analyses des échanges numériques (messaging, réseaux sociaux...) commercialisées par les entreprises françaises doit à l'évidence être soumise au contrôle et à l'autorisation des autorités françaises, car ils sont assimilables à des armes technologiques. Il lui demande s'il a été conduit à autoriser la vente de telles technologies à ce pays, voire à d'autres qui auraient exprimé le souhait de les acquérir. Si ces technologies avaient été commercialisées sans l'aval officiel de l'État, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour qu'à l'avenir, elles soient soumises à cette procédure, et ainsi, ne puissent être vendues à des régimes autoritaires ? Il souhaite également savoir dans quelles conditions des services civils ou militaires français auraient été chargés, comme d'autres informations le laissent entendre, d'accompagner la livraison de ces outils, voire d'en former les utilisateurs.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117381

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)